



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 870 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les accidentés de la route ont droit à un traitement juste, humain et équitable de la part de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE de nombreux témoignages révèlent des décisions administratives prises sans rencontre ni évaluation directe, des retards ou refus d'accès aux soins et le non-respect des avis médicaux des médecins traitants, causant des préjudices graves à la santé et à la réadaptation des victimes;

CONSIDÉRANT QUE les délais et la lourdeur administrative imposent un fardeau injuste aux victimes et à leurs proches, la SAAQ étirant volontairement les délais en considérant nuls les documents déposés, si bien que le délai légal de 90 jours s'allonge parfois à plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE les réformes de 1990 et 2004 n'ont pas tenu compte des recommandations des organismes représentant les accidentés;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la SAAQ a augmenté ses fonds d'« immobilisations incorporelles » pour financer notamment SAAQclic, tout en réduisant les indemnités et services, masquant ainsi la baisse réelle des sommes versées aux victimes et fragilisant le Fonds public d'indemnisation.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec:

- de tenir une consultation publique et indépendante incluant accidentés, familles, professionnels et organismes;
- de réviser le régime afin d'assurer des décisions rapides, accessibles et équitables;
- de garantir la prise en compte obligatoire des évaluations médicales traitantes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Etienne Grandmont
Député de Taschereau**

3 février 2026

Date de signature de l'extrait